

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE - -

Règle 18ter.2)

I.	<p>Office national de la propriété intellectuelle de la République de Croatie Ulica Grada Vukovara 78 10000 Zagreb, Croatie (tél.:+385 1 6106-100, 6106 401, télécop:+385 1 6112-017)</p> <p>Réf.: 910-08/05-010/0687 559-04/4-11-014/V</p>
II.	<p>Numéro de l'enregistrement international:</p> <p>828 572</p>
III.	<p>Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international):</p> <p>British Sky Broadcasting Group PLC Grant Way Isleworth Middlesex TW7 5QD United Kingdom (GB)</p>
IV.	<p><input checked="" type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)i).</p> <p><input type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire):</p>
V.	<p>Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:</p> <p> <i>Renzi Jovanovic</i></p>
VI.	<p>Date:</p> <p>11/7/2011</p>